



Etat des absences des étudiants de la 42^{ème} promotion Mois de Mars 2024

N°	Nom et Prénom	Absences Justifiées	Date	Absences Non Justifiées	Date	Total
1	ALLOUNI Abdesalem	01	12/03/2024	/	/	01
2	BESSOU Meriem	01	03/03/2024	/	/	01
3	BOUKRAM Asma	/	/	01	06/03/2024	01
4	BRINIS Mohamed	/	/	02	04/03/2024 06/03/2024	02
5	CHAMKHI Sabar	02	12/03/2024	/	/	02
6	DJERROUD Cherif	01	23/02/2024	02	19/03/2024	03
7	FARAH Rayene	/	/	01	06/03/2024	01
8	FETHI Yousra	01	23/03/2024	/	/	01

<u>NB:</u>

Les étudiants sont rappelés que conformément aux dispositions du règlement intérieur des études les justificatifs d'absences doivent être déposés à l'administration (*service études et scolarité*) dans les 48H.

En effet, dépassent ce délai, aucun justificatif n'est recevable.

Une absence : une séance de 01h30m (Présentiel) et de 1h00 (à distance).